

Je voudrais soulever deux autres questions seulement, qui me semblent le mériter. Ce ne sera pas long, le ministre les ayant lui-même évoquées cet après-midi. Il a dit,—et je n'en ai pas à son utilisation de ce terme,—que nous nous étions moqués de la vision de l'établissement d'un grand centre à la baie de Frobisher. J'en ai dit un mot cet après-midi, ayant cité le rapport qu'on a fait de la visite du ministre à cet endroit. Il n'est pas impossible que d'ici peu cet établissement acquière une grande importance en tant que centre d'un vaste appareil de défense ou en tant que grand centre commercial ou économique. Il est fort possible qu'il réalise tous les rêves dont il est question dans ce rapport. J'ai simplement prié le ministre de me renseigner, non pas sur la construction de gratte-ciel à Frobisher-Bay,—si c'est là la meilleure façon de construire des logements dans l'Arctique, tant mieux,—mais sur un passage du rapport qui m'a particulièrement séduit. Je me demande s'il était effectivement fondé sur les faits:

Cela comporte l'utilisation d'un gratte-ciel de six étages, en béton, entourant une immense place centrale, de forme hexagonale, recouverte et chauffée et contenant magasins et bureaux.

Cela donne l'impression que la population de cet endroit vivrait à l'abri l'hiver comme l'été si elle le désirait, et l'idée m'a paru constituer une innovation au chapitre de la mise en valeur de l'Arctique.

J'ai parlé ensuite de la centrale d'énergie atomique, dont le ministre n'a pas parlé sauf en termes généraux. Je lui demande s'il peut confirmer sa déclaration, qui est importante, selon laquelle nous disposerions actuellement au pays de centrales d'électricité d'origine atomique, transportables et susceptibles d'être ainsi utilisées. Si oui, nous avons fait de grands progrès, au pays, depuis un an, et nous avons lieu d'en être fiers.

Après avoir fait cette déclaration, et pendant l'ajournement du dîner, j'ai parcouru par hasard le *Times* de New-York. Peut-être le ministre a-t-il lu cet article? La nouvelle, qui vient de Chicago et porte la date du 13 août, déclare que le laboratoire Argonne National, aux États-Unis, qui est le centre des travaux de mise au point dans le domaine de l'énergie de source atomique pour fins civiles, a annoncé aujourd'hui,—il s'agit du 13 août,—la mise au point d'une centrale d'énergie transportable, destinée à servir sur la ligne DEW, c'est-à-dire au Canada. Il semble que ce soit la première centrale d'énergie de source atomique qu'on ait jusqu'ici conçue à cette fin et mise en usage, du moins en ce qui regarde le prototype, aux États-Unis. L'article dit ensuite:

L'appareil s'appelle réacteur à basse tension Argonne.

Sa capacité, lorsqu'il marche à plein, est de 3,000 kilowatts thermiques, ce qui représente assez de courant pour éclairer 300 habitations moyennes ou en chauffer 14. Il en faudrait probablement un bon nombre pour le genre d'expansion dont parlait le ministre. Comme les États-Unis ont annoncé qu'il s'agissait d'un premier essai, d'un prototype, la déclaration du ministre faite après l'heure du dîner, et selon laquelle nous possédions déjà au Canada une usine d'énergie atomique à toutes fins de ce genre, m'a d'autant plus intéressé.

Le seul autre point dont je voudrais parler, c'est l'affirmation du ministre,—que j'estime importante et qu'il devrait appuyer par quelques témoignages,—voulant que les ministres canadiens et les hauts fonctionnaires doivent se soumettre à certaines formalités avant de pouvoir visiter les installations militaires des États-Unis dans l'Arctique. Il a mentionné, en particulier, un fonctionnaire canadien qui aurait été empêché pendant tout un mois, en raison de ces formalités, d'exécuter son service officiel sur territoire canadien. Je soupçonnais que la déclaration du ministre allait devenir une nouvelle qui ferait les manchettes. S'il a suivi les nouvelles de 7 heures à la télévision, il se rendra compte qu'il en est déjà ainsi, parce que celles que j'ai vues à cette heure-là et qui s'efforçaient apparemment de comprimer ce qu'avait dit le ministre signalaient que tant les ministres que les fonctionnaires canadiens éprouvaient des difficultés considérables lorsqu'ils voulaient visiter ces postes situés en territoire canadien. Je ne sais si le ministre veut laisser cette impression ou non.

Je sais que lorsque nous étions au pouvoir, il n'y avait aucune difficulté pour un ministre canadien qui souhaitait visiter une station de contrôle américaine située sur territoire canadien, c'est-à-dire qui s'y trouvait après avoir été approuvée par écrit à la suite d'un accord formel avec le Canada. Tout ce qu'il avait à faire était d'exprimer le désir d'y aller et il y était immédiatement admis. Il n'est d'ailleurs pas inapproprié que des Canadiens, même des ministres canadiens, passent par une formalité d'admission en pareille occasion. En effet, si nous possédions une installation militaire très secrète aux États-Unis, si nous étions autorisés à l'y maintenir par accord entre les deux pays, et qu'un ministre des États-Unis souhaitait la visiter, il devrait se soumettre à certaines formalités d'admission auprès des autorités compétentes de la sécurité canadienne. J'oserais même dire que si un ministre allemand voulait visiter un établissement canadien très secret sur territoire allemand,—car nous y en avons quelques-uns,—il devrait être déclaré admissible par les